

**PROCES-VERBAL DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2017**

Présences	
Enseignant(e)s	M ^{mes} Laharanne, Richet, Grosjean, Deutsch, Paya, Pereira, Matrod, Loulou, Ducornet, M. Pons et Savino. M ^{me} Detournay-Bénard (Maitre E – Rased).
Représentants des parents d'élèves	FCPE : M ^{mes} Schapman, Muller, Lepin-Marlot, Game, Pimenta, Atlani et M. Alberto et Recule
Municipalité	M ^{me} Aubonnet (Conseillère municipale) ; M. Duvallet (Directeur des services techniques) M ^{me} Cagigos (Responsable scolaire)

1. Election des représentants des parents d'élèves

Liste	Taux de participation = 46,13 %	10 Titulaires	8 Suppléants
FCPE	100 %	Nathalie SCHAPMAN	Anne-Sophie MICHAUD
		François ALBERTO	Caroline SÉVENNEC
		Carole LEPIN-MARLOT	Stéphanie POULAIN DE LA FOSSE
		Claire ATLANI	Lucie BEILLARD
		Isabelle MULLER	Stéphanie CHECHIN
		Bénédicte LOURENCO	Laure PIMENTA
		Btissame BOUTAHAR	Sandrine TINSLEY
		Emmanuelle GAME	Sophie GALY
		Laëtitia BOULARD	
		Sébastien RECALE	

2. Configuration pédagogique de l'école et effectifs des élèves

		Effectifs des élèves				
Classes		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
CP	M^{me} Laharanne	16				16
CP	M^{me} Richet	17				17
CE1	M^{me} Deutsch		24			24
CE1	M^{me} Grosjean		25			25
CE2	M^{me} Paya			27		27
CE2	M. Pons			25		25
CM1	M^{me} Matrod				30	30
CM1	M^{me} Pereira				29	29
CM2	M^{me} Loulou					27
CM2	M. Savino / M^{me} Ducornet					26
Totaux		33	49	52	59	53
						246

- AVS : M^{mes} Muselet, Merlin, Pivato, Maureille et Teillard
- EVS : M^{me} Ducy

▪ **Effectifs prévisionnels à la rentrée 2018 (en prenant en compte les effectifs actuels) :**

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
50 ?	33 ?	49 ?	52 ?	59 ?	243 ?

⇒ **FERMETURE PREVISIONNELLE de la 10° classe à la rentrée 2018 (car effectif général ≤ 243).**

- ⇒ La forte baisse des effectifs est due essentiellement à la modification de la carte scolaire en défaveur de l'école (perte d'environ 40 élèves en un an et déjà fermeture d'une classe l'an dernier), et ce malgré les alertes du directeur en commissions de « carte scolaire » 2016/17 sur une potentielle et future situation critique quant aux effectifs des élèves. La municipalité n'a pas pris au sérieux ces avertissements.
- ⇒ Il aurait fallu recevoir davantage d'élèves domiciliés dans les zones « indéterminées » des périmètres scolaires et éviter les redécoupages de la carte scolaire favorisant en priorité les autres écoles élémentaires.
- ⇒ Si l'école compte 9 classes l'an prochain, cela entraînera de plus lourds effectifs par classe (même si double-niveau), ce qui n'est pas propice à la bonne conduite pédagogique des apprentissages des élèves en difficulté scolaire.
- ⇒ Par ailleurs, le contrat de Mme Ducy qui aide le directeur dans sa tâche administrative se termine en avril 2018 (non renouvellement des contrats aidés annoncé par le gouvernement). A partir de cette date (et étant donné que M. Savino a lui-aussi une classe ou peut être en réunion à l'extérieur de l'école les jours de sa décharge de direction), **les entrées et sorties des élèves pendant les horaires de classe (hormis le temps des récréations) ne seront plus garanties (suivi orthophonie...).**

3. Règlement intérieur de l'école

- Le règlement intérieur, accepté et voté lors du Conseil d'école, est affiché à l'école et est remis aux parents des élèves. Il est demandé aux parents et à leur enfant d'en prendre connaissance et de le signer.
- Il est consultable sur le **blog de l'école** : <http://blog.ac-versailles.fr/ecoleijcstcy/> et mot de passe déjà fourni via le cahier de liaison des élèves.

4. APC (Aides Pédagogiques Complémentaires)

- Les séances d'APC se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles permettent :
 - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
 - une aide au travail personnel.
- Elles sont mises en place des lundis, mardis et jeudis de 13h20 à 13h50.

5. RASED

Equipe du Rased :

- M^{me} Catherine DETOURNAY, maître E
- M^{me} Claire LECHAT, maître G
- M^{me} Martine BLONDE, psychologue scolaire (basée à Bois d'Arcy)

L'action du Rased :

- 15 élèves de CE1 et 10 de CE2 suivis depuis le début de l'année en « Coup de Pouce » lecture (1h/jour) ;
- Pas de relation avec une quelconque association d'aide aux devoirs ;
- En relation avec les orthophonistes, le CMPE ou les assistantes sociales ;
- Les parents doivent donner leur autorisation pour la mise en œuvre d'une prise en charge de leur enfant par les membres du Rased.

6. Blog privé de l'école

- Nouveau cette année : un BLOG privé d'école dont la vocation est d'établir :
 - Une communication générale par le directeur : absences des enseignants, les événements à venir....
 - Une communication particulière des classes : pour l'instant, CM2 23

L'adresse : <http://blog.ac-versailles.fr/coleijcstcy/> et mot de passe a déjà été fourni via le cahier de liaison des élèves.

7. PPMS intrusion-attentat

- Un exercice PPMS intrusion-attentat a eu lieu le lundi 16 octobre 2017.
- Le dispositif adopté par l'équipe enseignante a consisté à s'enfermer dans les locaux : les élèves avec leur enseignant se sont enfermés dans leur classe.
- Il a fallu respecter les consignes suivantes :
 - se barricader au moyen du mobilier (si disponible) et verrouiller la porte de la classe ;
 - éteindre les lumières ;
 - s'éloigner des murs, portes et fenêtres ;
 - s'asseoir sur le sol ;
 - faire respecter le silence absolu.
- Ce dispositif a pour objectif de retarder le plus possible le contact entre les élèves, ainsi que le personnel travaillant au sein de l'école, avec une personne qui aurait de mauvaises intentions (en attendant l'arrivée des forces de l'ordre) ;
- La durée de l'exercice a été de 15 min, et l'alerte a été donnée par le directeur en utilisant **une sonnerie générale spécifique** (distincte de celle de l'alerte incendie).
- PPMS « risques majeurs » : mardi 6 février 2018

8. Projets et actions pédagogiques

Ne sont récapitulées ici que les actions concernant plusieurs classes, ou des actions très particulières ; les projets de classe n'y apparaissent pas.

❖ Actions réalisées :

- Intervention d'un agent SNCF à l'école « prévention et sécurité » : classes de CM1.
- Ateliers sciences : mis en place par l'association **Les Savants fous** : classe de CE1 de Mme Grosjean et de CP de madame Laharanne (payés par la coopérative scolaire).
- Journée du Patrimoine à Versailles : classe de CM2 de Mme Loulou.
- Echange GS –maternelle Victor Hugo/CE1
- Echange CP/CM1 dans le domaine de la lecture

❖ En prévision :

▪ Ecole et cinéma :

- École et cinéma propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de trois projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Ils commencent ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, une initiation au cinéma.
- Partenariat avec le cinéma « Les Yeux d'Elsa » de Saint-Cyr-L'Ecole.
- Dispositif payé par l'association « Les couleurs de Joliot ».

▪ Echange école/collège :

- Rencontres pédagogiques entre les élèves de CM2 et ceux de 6° du collège Jean Racine : à priori autour de l'activité EPS.

▪ Classes transplantées :

- Les classes de mesdames Richet (CP), Pereira (CM1) et M. Savino/M^{lle} Ducomet (CM2) sont concernées par une **classe verte au Pouliguen (44) du 12 au 16 mars 2018**.

Des demandes de subventions auprès de la municipalité ont été effectuées afin de nous permettre de réduire la participation financière des familles, surtout pour celles qui rencontreraient des difficultés à payer (aides accordées en fonction du quotient familial). Ces familles-là devront s'approcher de l'équipe enseignante.

▪ Sorties scolaires en projet et à ce jour.... (sous réserve des modalités d'application):

- Ravivage de la flamme du Soldat inconnu au niveau des Champs Elysées : projet proposé par la ville et qui concerne les CM2 ;
- Musée du Quai Branly : CM1 de madame Pereira ;

- **Musée des Arts Modernes de la Société Générale** – et **Vertical Art** (activités d'escalade) : les classes de CE1 de Mmes Grosjean et Deutsch ;
- **France Miniature** : les classes de CE2 de Mme Paya et de M. Pons.
- **Actions à l'attention des parents (sous réserve des modalités d'application)**
- Restitution de la **chorale de Noël** de d'école : jeudi 21 décembre 2017
- **Kermesse** : vendredi 22 juin 2018

9. **Mairie**

▪ **Rythmes scolaires**

- A la suite de la publication du **décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**, une nouvelle modification des rythmes scolaires est envisageable (avec possibilité du retour à la semaine des 4 jours).
- La municipalité a procédé à une première phase de concertation avec les directrices et les directeurs des écoles, ainsi qu'avec les représentants des parents d'élèves.
- À ce jour, 3 configurations se profilent :
 - **Rester en l'état avec le mercredi matin, et donc 9 demi-journées travaillées (mais horaires modifiés)**;
 - **Le retour à la semaine des 4 jours (suppression du mercredi matin travaillé)** ;
 - **Rester à 9 demi-journées travaillées, mais avec le samedi matin**.
- Le directeur rappelle que le décret cité ci-dessus prévoit que **tout changement nécessite un vote d'une résolution par les membres du conseil d'école** (*en préambule du décret*) :

« Le décret permet au **directeur académique des services de l'éducation nationale**, sur **proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école**, **d'autoriser des adaptations à l'organisation** de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. »

En bout de chaîne, c'est donc le Directeur académique des Yvelines qui avalise toute décision de changement.

▪ **Questions aux représentants de la mairie** :

- **Avez-vous d'autres informations ?**
 - ⇒ **Une décision devra être prise fin janvier-début février 2018. Il y aura au moins la proposition d'un changement des horaires d'école.**
- **Quand est-ce que la municipalité compte proposer un vote au conseil d'école quant à une autre organisation de la semaine d'école ?**
 - ⇒ **Certainement un conseil d'école extraordinaire ou ordinaire (?) courant le mois de janvier 2018.**
- **Intervention des parents élus :**
 - Les parents ont demandé si un sondage auprès des parents des élèves sera organisé par la municipalité à l'échelle de la ville.
 - ⇒ **A priori, la commune n'a pas prévu ce genre de concertation.**
 - Les parents élus se questionnent sur la mise en place d'un tel sondage par leur fédération. A suivre...

▪ **Parking de l'école**

- À plus ou moins long terme, les logements de fonction proches du bâtiment de l'école seront vendus.
- Réponse de la mairie : Effectivement. Le processus de vente se mettra en œuvre au début de l'année 2018 (déclassement du domaine public au privé de la commune, proposition de rachat aux locataires, proposition à un public plus large si les locataires ne sont pas intéressés.)**
- Depuis le jour de la rentrée, la « municipalité » ne tolère que 3 véhicules d'enseignant dans le parking de l'école (l'équipe n'a reçu que 3 boîtiers électroniques d'ouverture du portail motorisé). Or, pour l'instant, le parking n'a pas encore le statut de terrain privé.

Qui a pris la décision d'exclure la plupart des enseignants d'un parking quasiment vide ?

Réponse de la mairie : on ne sait pas.

- Au nom du directeur de l'école, nous avons interpellé par courrier postal M. Le Maire sur cette situation ubuesque. **Mais M. Debain n'a même pas daigné nous répondre...**
 - Pourrait-on connaitre une planification de la vente des logements et ce qui pourrait être proposé par la municipalité quant au stationnement des véhicules des enseignants ?
- Réponse de la mairie : on ne sait pas, exactement (à 2 mois du processus de vente)**
- ⇒ L'équipe enseignante regrette un manque de communication sur ce sujet, alors qu'elle ne fait qu'utiliser des places de stationnement pour venir accomplir sa tâche professionnelle quotidienne.
 - ⇒ Cette absence quasi totale de communication est perçue comme « dégradante » par les enseignants, surtout chez les plus anciens qui ont connu des jours plus heureux à l'époque où ils ressentaient davantage de considération. Et cela est bien dommage.

Comme le résume si bien la maxime de Goethe :
« La mauvaise volonté défigure tout. »

- **Sécurité de l'école**
 - **Clôture de l'école :**
 - L'actuelle clôture ne dépassant pas une hauteur de 120 cm, elle peut donc être facilement enjambée par un adulte.
 - Est-il prévu qu'elle soit remplacée par une structure plus haute et plus sécurisante pour les élèves mais aussi pour le personnel adulte ?
- Réponse de la mairie : Aucune norme précise n'encadre cet aspect structurel des écoles. Pour l'instant, aucune modification n'est prévue.**

- **Ouverture électromagnétique des portes :**
- Les systèmes d'ouverture des portes de la grande salle de motricité donnant accès à l'extérieur du bâtiment sont sous contrôle d'un mécanisme électromagnétique. L'ouverture des portes est actionnée de l'extérieur grâce à l'utilisation d'une « carte magnétique », et de l'intérieur de l'établissement par un bouton poussoir.
- Tout élève pourrait ouvrir la porte qui donne sur le parking (en actionnant le bouton poussoir) et se retrouver seul à l'extérieur sans pouvoir rentrer dans l'école.
- M. Savino en avait alerté à l'oral les services techniques au moment de l'installation... Mais non suivi de fait.
- **Le directeur d'école se désengage de toute responsabilité si un élève devait se retrouver à l'extérieur de l'école sans surveillance.**

- **Pédibus (à l'initiative des parents d'élève)**
- **Le Pédibus** est une solution simple et conviviale à même de rendre la vie quotidienne des écoliers plus agréable. **Sorte d'autobus de ramassage scolaire pédestre**, la réussite d'un pédibus implique la mobilisation des parents et de leurs enfants, des équipes enseignantes, de la Mairie et s'inscrit pleinement dans la démarche de Projet Educatif Local. **Les avantages de ce système sont indéniables : sécurité, santé, moment privilégié avec les parents...** Autant de raisons qui font du Pédibus un outil répondant à l'aspiration d'un nombre croissant d'entre nous en faveur de déplacements de plus en plus cohérents avec notre environnement.
- La collectivité est-elle ainsi déterminée à soutenir cette initiative à travers une démarche pratique, collective et quotidienne en faveur de la qualité de vie de tous les habitants ?
- Nous vous ferons passer par l'intermédiaire du cahier de liaison des élèves un questionnaire qui permettra aux parents organisateurs du Pédibus d'avoir une bonne visibilité du nombre d'enfants et de celui des parents qui pourraient participer.

- **Demandes d'intervention qui se répètent.**
- Niveau du rez-de-chaussée, problèmes récurrents de mauvaises odeurs matinales : un système de « VMC » a été installé.
- Connecter l'interphone du bureau du directeur à l'ouverture du portail.

- Réinstaller des paniers de basket sur les poteaux de la cour de récréation (peut-être au budget investissement 2018).
- Changements des rideaux du préau.

▪ *Matériel informatique*

- La ville de Saint-Cyr-L'Ecole va doter les écoles de nouvelles tablettes, marque Samsung. La municipalité n'a pas souhaité renouveler la licence avec Apple pour les tablettes I Pad déjà disponibles dans l'école.

10. Autres demandes des parents

▪ *Bilan sur l'activité natation.*

- Il faut avant tout rappeler que les modalités de cet apprentissage sont établies dans un projet départemental élaboré entre la municipalité et la circonscription de l'Education nationale. En aucun cas, les écoles ne peuvent en modifier les conditions d'application.
- Les directives de l'Education nationale précisent que tout élève entrant au collège doit pouvoir nager. C'est la raison pour laquelle les élèves de CM2 sont dès cette année concernés par la natation.
- A ce jour, l'activité de natation concerne les élèves de CE1, CE2 et de CM2. Ils bénéficient d'un trimestre d'apprentissage (environ une 10° de séances).
- **Les parents d'élèves peuvent en revanche questionner les représentants de la mairie sur la disponibilité du centre aquatique de St-Cyr-L'Ecole.**

▪ *Etudes surveillées*

- A propos des classes qui sont occupées par l'étude surveillée, les collègues ont constaté que leur matériel de classe a été quelquefois utilisé pendant ce temps périscolaire. Les adultes encadrant les élèves devront redoubler de vigilance.

Prochain conseil d'école extraordinaire ou ordinaire : date à définir.

Secrétaire de séance : Mme Laharanne

Rédacteur : M. Savino, Directeur